

Prénom : .....

Date : .....



# LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE

(1946 -1958)

Le **Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)** est l'institution qui assure le gouvernement de la France au sortir de la **Seconde Guerre mondiale** et précède la **Quatrième République**.

Il est dirigé par le **général de Gaulle**, de sa création, le **3 juin 1944**, au **20 janvier 1946**. Reconnu officiellement par les Alliés comme le gouvernement de la **France**, ce gouvernement provisoire se fixe comme objectifs de juger les **collaborateurs**, de démarrer la reconstruction de la **France**, et de rétablir le fonctionnement de l'État et la démocratie en **France**.

Le **GPRF** met ainsi en application des réformes importantes à l'image du **droit de vote accordé aux femmes** (premières élections en avril-mai 1945) ou des nationalisations de certains secteurs clefs.

Le **GPRF** reste en place sous divers présidents jusqu'à l'adoption en octobre 1946 de la Constitution de la **IV<sup>ème</sup> République** et surtout jusqu'à l'élection de **Vincent Auriol** comme premier Président de la **IV<sup>ème</sup> République** le 16 janvier 1947.

Les partisans du **général de Gaulle**, regroupés dans le **Rassemblement du peuple français** (RPF) fondé en avril 1947, sont des adversaires constants de la **Quatrième République**. De ce fait les gouvernements ne vivent que quelques mois : il y aura neuf gouvernements entre janvier 1947 et juillet 1951.

En juin 1954, le radical **Pierre Mendès-France** parvient à constituer une majorité de gauche (communistes, socialistes **SFIO**, **UDSR**, radicaux, gaullistes républicains sociaux). Il forme un gouvernement (sans les communistes, ni les socialistes) qui propose de régler les problèmes coloniaux et de développer l'économie afin d'améliorer les conditions de vie des salariés.

Le **Front républicain** (1956-1957) vote une série de mesures sociales : la troisième semaine de congés payés, la retraite pour les vieux travailleurs qui n'avaient pas cotisé en raison de l'absence d'un système organisé de retraite, la diminution des frais de santé grâce une réforme de la Sécurité sociale.

Les négociations avec les partenaires européens de la France aboutissent le **25 mars 1957** à la signature du **traité de Rome** qui crée une union douanière, mise en place progressivement, entre les six pays signataires (la **Belgique**, la **France**, l'**Italie**, le **Luxembourg**, les **Pays-Bas** et la **République fédérale allemande**) : la **Communauté économique européenne** (CEE) et l'**Euratom** pour la gestion de l'énergie atomique.

Mais des problèmes liés à la **décolonisation de l'Algérie** vont grandement bouleverser la politique. Pour éviter la guerre civile, **René Coty**, le président de la République, le 1er juin 1958, nomme le général **de Gaulle**, président du conseil des ministres. Le 2 juin, il obtient les pleins pouvoirs grâce à un vote favorable de l'Assemblée Nationale. Le 3 juin **de Gaulle** obtient le droit de réviser la constitution de la Quatrième République.

En fait, **de Gaulle**, qui depuis 1946, est un adversaire continu de la **Quatrième République**, va proposer de fonder une nouvelle république. Le **référendum** sur la nouvelle constitution est approuvé massivement (80% de oui) le 28 septembre 1958.

**La Quatrième République est alors remplacée par la Cinquième République.**